



## 6. Garanties optionnelles

### 6.1 Table de mortalité

Je choisis l'option **table de mortalité** (option disponible à compter de mon 30<sup>e</sup> anniversaire et au plus tard la veille de mes 61 ans) décrite à l'article 11.2 de la Notice remise lors de mon adhésion.

N.B: Des frais annuels dus au titre de cette option de 0,28 % sont prélevés au titre de cette option sur les droits exprimés en euros et en unités de compte.

Je demande à résilier l'option table de mortalité

### 6.2 Option exonération des versements réguliers

Cette option est disponible à compter de mon 18<sup>e</sup> anniversaire et au plus tard la veille de mes 60 ans. Elle est décrite à l'Annexe 1 de la Notice remise lors de mon adhésion.

Pour souscrire à l'option exonération des versements réguliers, réservée aux Travailleurs Non Salariés, **je dois renseigner le document « Bulletin de souscription à l'option exonération des versements réguliers ».**

Je demande à résilier l'option exonération des versements réguliers.

## 7. Versement(s)

### Versement libre

Je souhaite effectuer un versement libre brut de frais sur versements d'un montant de \_\_\_\_\_ € (minimum 1000 €):

### Versements réguliers

Je souhaite mettre en place des versements réguliers  
(Opération non disponible si j'ai mis en place un(ou des) service(s) financier(s) sur mon contrat)

Je souhaite modifier mes versements réguliers

Montant \_\_\_\_\_ € (brut de frais sur versements)

Périodicité:  mois (100 € minimum)  trimestre (300 € minimum)  
 semestre (600 € minimum)  an (1200 € minimum)

À partir de la fin |\_\_\_\_\_| |\_\_\_\_\_| |\_\_\_\_\_| |\_\_\_\_\_| par défaut à la prochaine fin de mois  
                                  mois                                  année

Mode de gestion et/ou répartition en Gestion libre: *je complète la partie « Répartition du(des) versement(s) »*

Je souhaite modifier mes coordonnées bancaires (joindre le mandat SEPA rempli et signé, accompagné d'un RIB)

Je souhaite suspendre mes versements réguliers. La reprise sera effectuée à ma demande.

**En cas de souscription à l'option exonération des versements réguliers les modifications effectuées sur les versements réguliers peuvent avoir des conséquences sur cette garantie (cf. annexe à la Notice).**

### Frais

J'ai bien noté que ces versements comprennent les frais sur versements de \_\_\_\_\_ % pour le versement libre; \_\_\_\_\_ % pour les versements réguliers (4,75 % maximum).

### Choix ou modification de l'affectation du(des) versement(s)

Mon versement libre et le cas échéant mes versements réguliers sont affectés au compartiment Versements volontaires et par défaut aux « **Versements volontaires déductibles** ». Dans ce cas, ils me permettent de bénéficier d'une déduction d'impôt dans les limites prévues par la réglementation.

Je peux décider de ne pas déduire mes versements de mes impôts. En cochant la case suivante, je déclare renoncer au bénéfice de cette déductibilité et j'affecte alors mes versements au compartiment « **Versements volontaires non déductibles** ». La renonciation au bénéfice de la déduction d'impôt est irrévocable.

En cas de modification de compartiment sur mes versements réguliers je choisis le nouveau compartiment ci-dessous:

Versements volontaires avec déduction fiscale

Versements volontaires sans déduction fiscale

Paraphe de l'Adhérent et/ou  
du(des) représentant(s) légal(aux)

## 8. Répartition du(des) versement(s)

**ATTENTION :** Au sein de chaque compartiment la Gestion pilotée est exclusive des autres modes de gestion.

Les sommes versées dans le(s) compartiment(s) « Versements volontaires » ayant la Gestion pilotée sont obligatoirement affectées à ce mode de gestion selon le profil antérieurement choisi. Pour affecter les sommes versées à un(des) autre(s) mode(s) de gestion, vous devez procéder, au préalable, à un arbitrage total de l'épargne-retraite du compartiment « Versements volontaires » concerné vers ce(s) nouveau(x) mode(s) de gestion, en complétant la rubrique "Changement de répartition entre les modes de gestion" du présent Formulaire d'opérations. Si vous souhaitez changer votre profil, vous devez, au préalable, compléter la partie « Changement de profil en Gestion pilotée ».

Dans le cas, où un(ou plusieurs) autre(s) mode(s) de gestion aurait(auraient) été mis en place pour le(s) compartiment(s) « Versements volontaires », vous ne pouvez pas opter pour la Gestion pilotée sans avoir procédé, au préalable, à un arbitrage total de l'épargne-retraite du compartiment concerné vers ce nouveau mode de gestion, en complétant la rubrique "Changement de répartition entre les modes de gestion" du présent Formulaire d'opérations.

J'affecte mon versement libre et le cas échéant mes versements réguliers à 100 % à la **Gestion pilotée**.

Je choisis mon profil :

Profil Prudent

Profil Équilibré

Mes versements sont affectés au support correspondant à mon âge probable de départ à la retraite (indiqué à l'adhésion ou modifié dans le présent document), conformément aux dispositions détaillées dans l'annexe « Liste des supports ».

Je ne souhaite pas opter pour la Gestion pilotée. Dans ce cas, j'opte pour le(s) mode(s) de gestion suivant(s) et je choisis le cas échéant la(ou les) société(s) de gestion parmi la liste proposée par Cardif Retraite. **En cas de mise en place ou modification des versements réguliers je ne peux choisir qu'un mode de gestion.**

	Société de gestion / objectif de gestion	Montant du versement libre	Montant du versement régulier (un seul mode de gestion possible)
Gestion libre		_____ €	_____ €
Gestion déléguée* (10 000 € minimum par ligne)		_____ €	_____ €
		_____ €	_____ €
		_____ €	_____ €
		_____ €	_____ €
Gestion à horizon** (une seule société de gestion possible)	<input type="checkbox"/> J'ai précédemment opté pour la Gestion à horizon sur ce compartiment, <b>je dois conserver la société de gestion de départ.</b>		
	<input type="checkbox"/> BNP Paribas Asset Management	_____ €	_____ €
	<input type="checkbox"/> Fidelity Funds		
	<input type="checkbox"/> Natixis Investment Managers International		
	<input type="checkbox"/> Lazard Frères Gestion		
<b>Montant total du versement libre et/ou régulier</b>		_____ €	_____ €

\* Pour la Gestion déléguée, les supports en unités de compte sélectionnés par Cardif Retraite immédiatement après un versement pourront être des supports monétaires d'attente pendant un délai maximum de 3 mois. À l'issue de cette période, Cardif Retraite aura effectué un arbitrage sans frais vers les supports en unités de compte conformément à l'objectif de gestion choisi par l'Adhérent au titre de l'adhésion ou de la poche en Gestion déléguée.

\*\* Mes versements sont affectés sur un OPC dont l'horizon de placement correspond à mon âge probable de départ à la retraite (indiqué à l'adhésion ou modifié dans le présent document). Après avoir pris connaissance des supports en unités de compte proposés dans le cadre de la Gestion à horizon (figurant dans l'annexe « Liste des supports »), je choisis l'une des offres proposées dans le tableau.

• **En cas de mise en place de la Gestion déléguée :** je reconnais avoir complété et signé la ou les conventions de Gestion déléguée avec Cardif Retraite. J'ai renseigné dans le tableau ci-dessus la ou les sociétés de gestion qui fourniront à Cardif Retraite des conseils en investissement et le(ou les) objectif(s) de gestion, sur les conseils de l'intermédiaire en assurance.

Paraphe de l'Adhérent et/ou  
du(des) représentant(s) légal(aux)



## 9. Mode de paiement

---

Le versement libre est effectué après acceptation de l'opération par Cardif Retraite :

- par prélèvement (compléter le cas échéant le mandat de prélèvement SEPA ci-après et joindre un RIB)
- par chèque n° \_\_\_\_\_ établi à l'ordre de Cardif Retraite
- par virement bancaire sur le compte de Cardif Retraite ouvert chez BNP PARIBAS :

IBAN : F | R | 7 | 6 | 3 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 2 | 1 | 1 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 8 | 7 | 5 | 5 | 7 | 9 | 2 |

BIC : B | N | P | A | F | R | P | P | X | X | X |

*(Il conviendra de joindre une copie de l'ordre de virement)*

Les versements réguliers seront prélevés automatiquement sur le compte bancaire dont les références figurent sur le mandat de prélèvement ci-joint complété (compléter le mandat de prélèvement SEPA ci-après et joindre un RIB), le dernier jour du mois selon la périodicité choisie si la demande intervient avant le 15 du mois précédent. Dans le cas contraire, la mise en place n'est prise en compte qu'à compter du dernier jour du 2<sup>e</sup> mois qui suit la demande.

**Les paiements doivent intervenir par débit d'un compte bancaire ouvert au nom de l'Adhérent dans un État membre de l'Union Européenne ou partie à l'Espace Économique Européen ou membre de l'espace unique de paiement en euros (SEPA) et être libellés en euros à l'ordre de Cardif Retraite.**

**Tout paiement provenant d'un compte ouvert auprès d'un établissement situé sur un autre territoire ou dans une devise autre que l'euro pourra être refusé par Cardif Retraite.**

**Aucun paiement en espèces n'est accepté.**

  
Paraphe de l'Adhérent et/ou  
du(des) représentant(s) légal(aux)

## 10. Choix du compartiment

Les opérations présentées dans la suite de ce formulaire ne concernent qu'un seul compartiment.

Dans le cas où vous souhaiteriez effectuer une ou plusieurs opérations sur plusieurs compartiments nous vous invitons à compléter un formulaire distinct par compartiment.

Je choisis le compartiment concerné

- Compartiment 1** : Versements volontaires avec déduction fiscale
- Compartiment 1 bis** : Versements volontaires sans déduction fiscale
- Compartiment 2** : Versements facultatifs au titre de l'épargne salariale
- Compartiment 3** : Versements obligatoires de l'employeur ou du salarié

## 11. Changement de répartition de l'épargne-retraite

### 11.1 Changement de profil en Gestion pilotée

Je souhaite changer mon profil en Gestion pilotée du compartiment choisi au paragraphe 10 et j'opte pour le profil suivant :

- Profil Prudent
- Profil Équilibré

### 11.2 Changement de répartition entre les modes de gestion (Arbitrage depuis ou vers la Gestion pilotée)

**ATTENTION : Au sein de chaque compartiment la Gestion pilotée est exclusive des autres modes de gestion.**

Je souhaite changer mon(mes) mode(s) de gestion actuel(s) vers la Gestion pilotée et procède à l'arbitrage total de l'épargne-retraite du compartiment choisi au paragraphe 10 et j'indique le choix de mon profil :

- Profil Prudent
- Profil Équilibré

*En cas de sortie totale de la Gestion déléguée je joins la copie de la demande de résiliation de la convention de gestion correspondante.*

Je souhaite mettre un terme à la Gestion pilotée et procède à l'arbitrage total de l'épargne-retraite du compartiment choisi au paragraphe 10 en renseignant le tableau de répartition entre le(s) mode(s) de gestion choisi(s) :

	Société de gestion / objectif de gestion	Mode de gestion à réinvestir en %
<b>Gestion libre</b>		_____ %
<b>Gestion déléguée*</b> <i>(10 000 € minimum par ligne)</i>		_____ %
		_____ %
		_____ %
		_____ %
<b>Gestion à horizon**</b> <i>(une seule offre possible)</i>	<input type="checkbox"/> BNP Paribas Asset Management	_____ %
	<input type="checkbox"/> Fidelity Funds	
	<input type="checkbox"/> Natixis Investment Managers International	
	<input type="checkbox"/> Lazard Frères Gestion	
<b>Total</b>		<b>1 0 0 %</b>

\* Pour la Gestion déléguée, les supports en unités de compte sélectionnés par Cardif Retraite immédiatement après un arbitrage pourront être des supports monétaires d'attente pendant un délai maximum de 3 mois. À l'issue de cette période, Cardif Retraite aura effectué un arbitrage sans frais vers les supports en unités de compte conformément à l'objectif de gestion choisi par l'Adhérent au titre de l'adhésion ou de la poche en Gestion déléguée.

\*\* Mes sommes arbitrées sont affectées sur un OPC dont l'horizon de placement correspond à mon âge probable de départ à la retraite (indiqué à l'adhésion ou modifié dans le présent document). Après avoir pris connaissance des supports en unités de compte proposés dans le cadre de la Gestion à horizon (figurant dans l'annexe « Liste des supports »), je choisis l'une des offres proposées dans le tableau.

\* En cas de mise en place de la Gestion libre : je renseigne le tableau de réinvestissement en Gestion libre au paragraphe 11.3

• En cas de mise en place de la Gestion déléguée : je reconnais avoir complété et signé la ou les conventions de Gestion déléguée avec Cardif Retraite. J'ai renseigné dans le tableau ci-dessus la ou les sociétés de gestion qui fourniront à Cardif Retraite des conseils en investissement et le(ou les) objectif(s) de gestion, sur les conseils de l'intermédiaire en assurance.

  
 Paraphe de l'Adhérent et/ou  
 du(des) représentant(s) légal(aux)

## 11. Changement de répartition de l'épargne-retraite (suite)

### 11.3 Changement de répartition entre les modes de gestion (hors Gestion pilotée)

Je souhaite modifier la répartition de mon épargne-retraite entre les modes de gestion (hors Gestion pilotée) du compartiment choisi au paragraphe 10 comme suit en renseignant le ou les tableaux ci-dessous :

	Mode de gestion actuel		Mode de gestion cible	
	Société de gestion / objectif de gestion	Mode de gestion à désinvestir (en %)	Société de gestion / objectif de gestion	Mode de gestion à réinvestir (en %)
Gestion libre		_____ %		_____ %
Gestion déléguée* (10 000 € minimum par ligne)		_____ %		_____ %
		_____ %		_____ %
		_____ %		_____ %
		_____ %		_____ %
Gestion à horizon** (une seule offre possible)	<input type="checkbox"/> BNP Paribas Asset Management	_____ %	<input type="checkbox"/> BNP Paribas Asset Management	_____ %
	<input type="checkbox"/> Fidelity Funds		<input type="checkbox"/> Fidelity Funds	
	<input type="checkbox"/> Natixis Investment Managers International		<input type="checkbox"/> Natixis Investment Managers International	
	<input type="checkbox"/> Lazard Frères Gestion		<input type="checkbox"/> Lazard Frères Gestion	
<b>Total</b>				<b>1 0 0 %</b>

\* Pour la Gestion déléguée, les supports en unités de compte sélectionnés par Cardif Retraite immédiatement après un arbitrage pourront être des supports monétaires d'attente pendant un délai maximum de 3 mois. À l'issue de cette période, Cardif Retraite aura effectué un arbitrage sans frais vers les supports en unités de compte conformément à l'objectif de gestion choisi par l'Adhérent au titre de l'adhésion ou de la poche en Gestion déléguée.

\*\* Mes sommes arbitrées sont affectées sur un OPC dont l'horizon de placement correspond à mon âge probable de départ à la retraite (indiqué à l'adhésion ou modifié dans le présent document). Après avoir pris connaissance des supports en unités de compte proposés dans le cadre de la Gestion à horizon (figurant dans l'annexe « Liste des supports »), je choisis l'une des offres proposées dans le tableau.

• En cas de mise en place de la Gestion déléguée : je reconnais avoir complété et signé la ou les conventions de Gestion déléguée avec Cardif Retraite. J'ai renseigné dans le tableau ci-dessus la ou les sociétés de gestion qui fourniront à Cardif Retraite des conseils en investissement et le(ou les) objectif(s) de gestion, sur les conseils de l'intermédiaire en assurance.

• **Changement de Gestion déléguée :**

- En cas de modification de mon(mes) objectif(s) de gestion au sein de la Gestion déléguée je joins la copie de l'avenant à la convention de gestion correspondant à la modification de l'objectif de gestion.
- En cas de changement de société de gestion, je joins la copie de la demande de résiliation de la convention de gestion correspondante.

• **En cas de désinvestissement sur la Gestion libre :**

- Je choisis un désinvestissement au prorata des supports (supports en unités de compte et Fonds général Retraite).
- Je choisis les supports de la Gestion libre à désinvestir en renseignant le tableau ci-dessous :

Supports en unités de compte		Répartition du montant à désinvestir en Gestion libre (en %)
Code ISIN	Libellé	
Fonds général Retraite		
<b>Total</b>		<b>1 0 0 %</b>

Si le total de la répartition est différent de 100 %, la demande ne sera pas prise en compte.

En cas d'arbitrage portant sur un support en unités de compte, l'arbitrage envisagé s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché à la date de l'opération. Il est donc susceptible d'entraîner une perte en capital non mesurable a priori et pouvant aller jusqu'à la totalité des versements effectués.

En cas d'arbitrage avant la date d'échéance d'un support bénéficiant d'une garantie totale ou partielle du capital à l'échéance, l'arbitrage envisagé est susceptible d'entraîner une perte en capital alors que je bénéficie d'une garantie à l'échéance sur ce support.

Paraphe de l'Adhérent et/ou  
 du(des) représentant(s) légal(aux)





## 12. Signature(s)

Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et accepté :

- les caractéristiques principales des supports en unités de compte choisis,
- et le cas échéant les Dispositions spéciales des offres choisies.

Je reconnais que les caractéristiques principales des supports en unités de compte choisis sont valablement indiquées dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), ou les Documents d'Informations Clés (DIC)/les Documents d'Informations Spécifiques (DIS) sauf indication contraire dans les Dispositions spéciales de ces supports.

Fait à : \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent et/ou du(des) représentant(s) légal(aux)  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Merci d'adresser ce document sans omettre de le signer, à votre correspondant habituel. À réception de ce document par Cardif Retraite un avenant doit vous être adressé dans un délai maximum de 3 semaines, si ce n'est pas le cas, veuillez le signaler.



10/11

### Cardif Retraite

SA au capital de 200 000 € - RCS Paris 903 364 321  
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances  
Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris  
Bureaux : 8 rue du Port, 92728 Nanterre Cedex - France

### UNION FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE (UFEP)

Association d'épargnants souscriptrice de contrats collectifs d'assurance de personnes  
Régie par la loi de 1901 et par le Code des Assurances  
(articles L 141-7 et R 141-1)  
Siège social : 1, rue des Fondrières, 92728 Nanterre - Siren : 437 498 652

# Mandat de prélèvements SEPA

Pour permettre à Cardif Retraite de procéder aux prélèvements automatiques sur votre compte, veuillez remplir le mandat de prélèvements bancaires ci-dessous et le faire parvenir à Cardif Retraite (à l'adresse ci-dessous) dans les meilleurs délais, **accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**.

## Référence unique du Mandat (à remplir par Cardif Retraite):

- En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Cardif Retraite à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Cardif Retraite.
- Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- Vous êtes informé que la pré-notification des prélèvements SEPA aura lieu au plus tard 5 jours ouvrés avant leur date d'échéance. Si cela ne vous convient pas, vous disposez d'un moyen de paiement alternatif en la forme du chèque ou du virement.

## Vos coordonnées :

Votre nom : \_\_\_\_\_

Votre prénom : \_\_\_\_\_

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Code postal :      Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

## Coordonnées de votre compte :

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number):

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code):

## Coordonnées du créancier :

Cardif Retraite

I.C.S FR21ZZZ883399 (Identifiant SEPA de Cardif Retraite)

8, rue du Port

92728 Nanterre Cedex

Signé à \_\_\_\_\_, le

Type de paiement: Paiement récurrent

Signature de l'Adhérent  
et/ou du(des) représentant(s) légal(aux)

Il est rappelé que contester un prélèvement SEPA n'a pas d'incidence sur l'existence de la dette née du contrat.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec vous. Vous pouvez exercer vos différents droits (droit d'accès, de rectification, d'opposition...) en vous adressant au délégué à la protection des données (DPO) du créancier à l'adresse suivante: BNP Paribas Cardif - DPO - 8, rue du Port, 92728 Nanterre Cedex, ou [data.protection@cardif.com](mailto:data.protection@cardif.com)

Pour toute modification, réclamation ou révocation du mandat vous pouvez, en précisant la référence unique du mandat, vous adresser à :

**Cardif Retraite**

**Service clients Épargne - 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex - Tél. : 01 41 42 64 15**

*Les engagements réciproques résultant du contrat doivent être exécutés de bonne foi. En signant le présent mandat, vous consentez expressément au paiement de votre prime par mode de prélèvement. Le non-paiement de la prime, même en cas de contestation ou d'annulation du prélèvement, a des conséquences sur l'exécution de ces engagements. Toute contestation ou annulation abusive de ce prélèvement est susceptible d'engager votre responsabilité vis-à-vis de Cardif Retraite.*

